

Malheureusement, trop souvent, l'ouvrier vit au jour le jour, sans penser au lendemain. Lorsque les journées sont bonnes il ne se refuse rien, et les dépenses montent avec les recettes ; sans ensuite à ne pouvoir se procurer les choses les plus indispensables et à tomber dans la misère, lorsque viennent les morte-saisons. Si on veut le constater *de visu*, on n'a qu'à suivre au marché, pendant la saison de l'ouvrage, la femme de quelques-uns de ces ménages que la Saint-Vincent-de-Paul ou les particuliers ont dû assister pendant l'hiver. Ce n'est pas là l'esprit de prévoyance et d'économie ; ce n'est pas non plus la pratique des ménages sérieux, des sociétés bien administrées.

Que font, dans tous les pays bien gouvernés, les administrateurs de la chose publique ? Ils s'appliquent à équilibrer le budget ; et pour cela ils calculent le montant des recettes sur lesquelles on peut prudemment compter, et déterminent ensuite le chiffre qui sera alloué aux différents services publics. Le rentier qui ne veut pas manger son capital, fait de même. Il calcule les rentes qu'il va toucher dans le cours de l'année, et il règle d'après ces prévisions son train de vie ordinaire. L'ouvrier qui méconnaît ces règles de sagesse et de prudence, agit comme un insensé, et court à sa ruine. Son capital est représenté par sa capacité de travail et celle des divers membres de la famille en état de rapporter. Son revenu annuel s'évalue d'après le salaire moyen de la quinzaine ou du mois, et se monte, suivant les circonstances, à 200, 300, 400 piastres, etc. A lui donc, s'il est bon administrateur, de répartir également ce montant sur l'année entière, afin que le foyer domestique échappe aux privations si pénibles des choses indispensables. De la sorte, l'ouvrier dont la conduite est régulière et qui sait mettre un frein à ses vœux, parvient, même avec un salaire médiocre, à se faire, pour lui et sa famille, une existence tolérable. Il pourra quelquefois vivre pauvrement, mais la misère ne visitera jamais son foyer, excepté si la Providence permet un malheur ou un accident qui déjone la prévoyance et l'habileté humaines. Dans ce cas, sa conscience qui ne lui reproche rien, lui donnera du courage, Dieu ne permettra pas qu'il soit abandonné, et l'assistance lui viendra d'autant plus vite qu'on saura fort bien qu'il n'a pas été l'artisan de son propre malheur.

Ajoutons que le véritable esprit de prévoyance et d'économie ne s'arrête ni au jour présent, ni à l'année courante. Jeune encore, l'ouvrier prévoit la fondation ou l'acroissement d'une famille, et toutes ces circonstances qui se produisent nécessairement dans le cours de la vie, et qui nécessitent des dépenses extra. Il n'oublie